



REVUE DE PRESSE

Jeudi 7 février 2019



Comment a évolué la pratique d'internet en 10 ans

L'utilisation d'internet en France en 2009 et 2019



Internaute

2009

30 millions

2019

57 millions



Acheteurs en ligne

2009

20 millions

2019

40 millions

Part des Français ayant un ...

... ordinateur



56%

71%

2009

2019

... smartphone



12%

81%

2009

2019

Source : Statista

Temps passé sur internet heure/par jour



2009

1:30



2019

4:48

INFOGRAPHIE CL

Charente

La FNSEA reprend la chambre d'agriculture

Les résultats sont tombés hier soir peu avant 20 heures: c'est la liste FNSEA/JA qui remporte la chambre d'agriculture de la Charente, réunissant 41,34 % des suffrages. La Coordination rurale (CR), sortante, perd la majorité pour 30 voix seulement: 812 se sont exprimées en faveur de la CR

(39,86 % des voix), 842 pour la FNSEA/JA. Un score très serré qui a même nécessité plusieurs recomptages. Christian Daniau, tête de liste du syndicat victorieux, se félicite sans toutefois jubiler. *«Nous avons été positifs tout au long de la campagne et ça paye. On avait un enjeu très fort car la Charente était l'un des quatre départements à reconquérir pour le syndicat. J'ai une pensée pour toute mon équipe qui a été sur le terrain avec moi durant la campagne.»* Du côté de la Coordination rurale, c'est la déception. Xavier Desouche, président sortant, souligne la faible participation



Christian Daniau, tête de liste FNSEA/JA, sera le prochain président de la Chambre.

Photo archives Quentin Petit

au scrutin: 41,12 %, soit dix points de moins qu'il y a six ans. *«C'est le résultat des urnes et j'en prends acte, mais je regrette que peu d'agriculteurs aient pris le temps de voter. On ne les intéresse pas, ils n'ont pas regardé tout ce que l'on a fait.»* Au terme du scrutin, la FNSEA/JA obtient 13 sièges et 4 seront occupés par des élus Coordination rurale. La Confédération paysanne, avec 12,67 % des votes (258 voix), remporte un siège. Et le Modef (125 voix, 6,14 % des votes) n'en remporte aucun.

L'intégralité des résultats, collège par collège, sur charentelibre.fr

Stations-service dégradées: cinq gilets jaunes à la barre

”
Yoan Lotellier est désigné par les autres comme le donneur d'ordres, celui qui avait acheté et distribué les bombes.

Ils seront jugés aujourd'hui pour dégradations volontaires. Cinq gilets jaunes, dont un leader du mouvement, reconnaissent avoir dégradé des lecteurs de carte dans neuf stations-service.

Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

Ils expliquent avoir agi dans le cadre du mouvement des gilets jaunes. Cet après-midi, cinq Charentais, des hommes, âgés de 21 à 33 ans, dont Yoan Lotellier, porte-parole du mouvement pendant les premières semaines, seront jugés dans le cadre d'une comparution immédiate devant le tribunal correctionnel d'Angoulême. Ils devront répondre de dégradations volontaires en réunion. Des délits punis de peines jusqu'à

cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Les faits datent de la nuit du 29 au 30 décembre dernier. Neuf stations-service avaient été vandalisées dans l'agglomération angoumoisine, sept appartenant à des super ou hypermarchés et deux stations indépendantes. Certaines n'avaient pas pu distribuer de carburant pendant quelques heures. De la mousse de polyuréthane avait été injectée dans les lecteurs de carte bancaire et dans certains tuyaux distributeurs. Le total des dégâts et des préjudices avoisinerait 200 000 euros.

Enquête rapide

Les policiers angoumoisins sont partis de peu, d'images de vidéosurveillance, d'éléments techniques. L'enquête a été minutieuse mais rapide. Deux premiers suspects ont été interpellés mardi matin. Ils ont rapidement reconnu les faits mettant en cause d'autres personnes. Deux autres gilets jaunes ont été interpellés mardi, l'un d'eux étant rapidement mis hors de cause. Lors d'une confrontation, son accusateur a avoué l'avoir dénoncé par vengeance. Deux derniers suspects, dont Yoan Lotellier, ont été interpellés



De la mousse a été injectée. Photo CL



Yoan Lotellier, porte-parole des premières heures du mouvement, sera jugé cet après-midi.

Photo Renaud Joubert

hier. Ils ont également reconnu leur participation. Yoan Lotellier, désigné par les autres comme le donneur d'ordres, celui qui avait acheté et distribué les bombes et pensé l'action, aurait indiqué ne

pas avoir directement participé aux dégradations, se contentant de faire le gué dans sa voiture. Seules les dégradations dans les stations-service sont reprochées à ces cinq Charentais. Par

ailleurs, des enquêtes sont en cours concernant d'autres dégradations, les 23 radars fixes de Charente, tous dégradés, détruits ou obstrués, ainsi que les horodateurs d'Angoulême.

Vidéo

Retrouvez les réponses des Impôts

À la source. Taux erroné, taux individualisé, réduction d'impôts, changement de situation, année blanche... Tout, tout, tout, vous saurez tout sur le prélèvement à la



source en retrouvant sur charentelibre.fr la vidéo réalisée hier matin en direct dans nos locaux. Pendant 40 minutes, Laurence Benoît, référente «prélèvement à la source», et Patrick Bosc, inspecteur divisionnaire chargé de la fiscalité des particuliers, ont répondu à toutes les questions de nos lecteurs (Photo Renaud Joubert). Si vous avez encore des interrogations sur le sujet, vous y trouverez sûrement un cas similaire au vôtre, avec la réponse éclairée des deux agents des Impôts.



Ménage d'hiver pour la RN 141

Coup de propre. Ils sont très actifs depuis plusieurs semaines, en particulier le long de la RN 141 où, sur certaines portions, les sacs noirs attendent d'être ramassés. Les agents de la Direction interdépartementale des

routes se sont lancés dans une campagne de nettoyage des bords de nationales, souillés par les bouteilles, canettes, papiers et autres déchets jetés par les automobilistes et routiers indécents.

Le scrutin

Loi anti-casseurs: qu'ont voté nos députés ?



Deux pour et un contre. La loi visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations, dite loi « anticasseurs », a été adoptée mardi en première lecture à l'Assemblée nationale à 387 voix contre 92.

Loin de faire l'unanimité dans le rang des députés de la majorité – 50 d'entre eux se sont abstenus –, le texte est jugé liberticide par ses détracteurs.

En cause, l'article 2 qui permet au préfet de prononcer individuellement des interdictions préventives de manifester. «*Condamner par anticipation est très dangereux pour la liberté des citoyens*», s'insurge le député Jérôme Lambert qui a voté contre le texte. Lors de la deuxième lecture, le socialiste appelle les députés marcheurs les plus circonspects à voter contre. «*Qu'ils arrêtent d'obéir aux ordres du pouvoir, qu'ils agissent en leur âme et conscience, sinon ils ne servent à rien*». Son message sera-t-il entendu par Frédérique Tuffnell, seule députée En Marche des deux Charentes à s'être abstenue lors du vote? La députée rochefortaise cible elle aussi l'article 2 de la loi qui, selon

Thomas Mesnier et Sandra Marsaud, les deux députés LREM de la Charente, ont voté pour la loi.

Photo archives Majid Bouzzit

elle, transgresse «*la ligne rouge entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif*». Elle poursuit: «*Si demain un régime autoritaire est mis en place, d'importantes dérives pourraient être commises sur le droit de manifester.*»

«*Au départ, le texte était beaucoup plus dur*», nuance son collègue en Charente, Thomas Mesnier, qui, comme Sandra Marsaud, a voté pour la proposition de loi. Si le député, nommé hier rapporteur du projet de loi de Santé, conçoit qu'il puisse y avoir des réserves sur le texte, il comprend mal que les tensions se cristallisent autour de l'article 2. «*Les préfets ont déjà la possibilité d'interdire des manifestations à titre collectif. Le fait que ce soit désormais à titre individuel ne me choque pas*», explique-t-il. Et de conclure: «*J'assume parfaitement mon vote, d'autant que l'évolution de la société tend vers la violence.*»

Après son examen par le Sénat, dominé par le groupe Les Républicains, le texte reviendra en deuxième lecture à l'Assemblée nationale. S'il est voté, l'opposition a d'ores et déjà prévu de saisir le Conseil constitutionnel.

■ Stéphane Vincent

En difficulté financière, Radio Attitude appelle à l'aide

C'est la plus ancienne radio associative angoumoisine. Et elle est confrontée à de gros soucis financiers.

Attitude, née en 1982, installée rue des Arceaux, et dirigée par Stéphane Vincent, s'est résolue à organiser un concert de soutien, le 15 février, pour récolter des fonds lui

permettant de sortir un peu la tête de l'eau. Portée par l'association Salut l'Artiste, le groupe musical Cargo (qui jouera ce soir-là) et le service culturel de la ville de La Couronne, Attitude explique avoir perdu «un quart de ses subventions» depuis deux ans. «Notre budget est de l'ordre de 80 000 € et nous ne pouvons plus compter sur les aides de la Région et du Département. Le barème d'attribution du fonds de soutien aux radios a par ailleurs évolué: nous ne sommes plus éligibles aux



Archive Quentin Petit

aides», s'inquiète Stéphane Vincent, le responsable de l'antenne qui tempère: «Il n'y a pas de menace sur la survie d'Attitude mais une réelle menace sur le développement de nos actions». Le passage annoncé à la diffusion numérique met de surcroît la radio dans une situation

compliquée: «Ce sera 20 000 euros à l'année à trouver». Attitude emploie deux personnes (un CDI, un contrat 20 heures), compte sur une quinzaine de bénévoles. La radio émet 24 heures sur 24 mais propose 7 heures de programmes locaux par jour. «Moins nous avons d'argent, moins nous pouvons assurer du temps d'antenne», s'inquiète Stéphane Vincent.

Soirée de soutien le 15 février, salle des fêtes de La Couronne. Accueil à partir de 20h, concert de Cargo à 21h. Les bénéfices seront reversés en totalité à la radio.

■ Après deux ans de compétence «eau et assainissement», Grand Cognac voit plus clair dans les méandres de sa mission ■ Il faudra rattraper des retards et investir ■ Beaucoup.

Agglo: les histoires d'eau ne font que commencer

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Avec l'eau potable et l'assainissement, l'agglo a récupéré un sacré marigot lors de la fusion des intercommunalités, en janvier 2017. Auparavant, ces missions étaient assumées par les communes, directement ou par l'intermédiaire de syndicats aujourd'hui fondus dans l'agglo. Elles géraient cela en régie ou via des délégations de service public, tant bien que mal. Plutôt mal, en fait, car «c'est quelque chose de très difficile à piloter au niveau communal», constate le vice-président de Grand Cognac en charge du cycle de l'eau, Mickaël Villéger. Depuis deux ans, il pilote justement la prise de ces compétences, en attendant celle des eaux pluviales début 2020.

15 km de réseau d'eau potable renouvelés par an

Le travail se décline en plusieurs axes qui consistent clairement à rattraper les carences apparues ces dernières décennies et à investir pour maintenir le service. Carence, d'abord, en matière de connaissance des installations, comme le révèle le dernier rapport de Grand Cognac sur l'assainissement collectif. On y trouve un barème de la connaissance du réseau par les communes. Sur une échelle de 120 points, la moyenne est de 76 avec des cancras comme Genzac (15), Louzac-Saint-André (15) ou Mérignac (27). Pour rattrapper cela, 310 000 € d'études diagnostiques seront lancées en 2019 et cela continuera ensuite. Carence, également, de l'état des réseaux eux-mêmes, qui pousse l'agglo à programmer 1,5 M€ de



Le contrat de l'ex-syndicat cognacais avec Véolia pour l'assainissement collectif s'achève cette année. Il était déséquilibré au profit du privé et a déjà été amendé par l'agglo. Qui devra tout de même investir pour remettre aux normes la station de Cognac. Photo M. B.

renouvellement de réseau d'assainissement l'an prochain, pour 3 M€ d'extension de réseau à Baszac et Mérignac. Côté eau potable, l'objectif est de 15 km de renouvellement des conduits par an pour 2,5 M€. Enfin, sur les sept stations de traitement, trois dépassent les seuils de qualité «pesticides» (Jarnac, Criteuil, Merpins) et devront être améliorées pour 1,2 M€ (dont 120 000 € dès 2019). Et puisque la ressource commence à manquer, des recherches vont débiter dans le secteur de Triac-Lautrait (950 000 € de dépense programmée sur plusieurs années). Qui paiera ? Les usagers, puisque l'eau et l'assainissement font l'objet de budgets annexes qui doivent

s'équilibrer. Pour cette année, la contribution globale des administrés reste inchangée, même si les tarifs bougent à cause de leur harmonisation (lire ci-dessous). A terme, pour maintenir ce cap, il faudra trouver des économies et c'est possible. Dans cette optique, le contrat du syndicat de Cognac avec Véolia finit en fin d'année, pour l'assainissement. Il était déséquilibré (78 % des recettes pour l'entreprise contre 45 % dans ce type de contrat) et le prochain cahier des charges, en cours de rédaction, devrait permettre de dégager des recettes supplémentaires, qu'il s'agisse d'un délégataire ou d'un fonctionnement en régie.

C'est sale !

Cognac... et nulle part ailleurs



Conséquence de la part des anges, du diesel ? Quoi qu'il en soit, ce panneau de signalisation routière situé avenue de Royan, en direction de Cognac en venant de Merpins, ne signale plus grand-chose (Photo CL). Et aurait surtout besoin d'un bon coup de Kärcher comme l'a fait remarquer un riverain à CL. Sauf à y voir un complot de la municipalité, c'est dans l'air du temps, destiné à faire tourner en bourrique les touristes de passage et les inciter ainsi à ne prendre qu'une et unique direction, celle du centre-ville.

■ PATRIMOINE

Visite instantanée vendredi, et visite en bus dimanche à Cognac. Le service Ville d'art et d'histoire de Cognac organise une visite «instantanée» de la rue du Nouveau-Gaz, demain vendredi à 17h30 (rendez-vous au n° 1 de la rue). Le but: 30 minutes pour saisir l'essentiel d'un quartier, d'un lieu ou d'un monument. D'autre part, il propose de partir à la découverte du patrimoine local en bus de ville, dimanche 10 février sur le thème: «L'art déco à Cognac». Le bus emmènera les passagers à la découverte de ce style architectural des années 1920-1930 plus présent qu'il n'y paraît dans la cité cognacaise. Rendez-vous place de la Salle-Verte à 14h30 (durée de la visite 2h). Tarifs: 1 € pour la visite instantanée, 4 €, 3 €, gratuit sous conditions pour la visite en bus. Réservations obligatoires au 05 16 45 00 17.

■ VÉLO

Balade urbaine avec «Vélot'vie» dimanche. L'association cognacaise «Vélot'vie», qui milite pour le développement de l'utilisation du vélo, propose une sortie originale ce dimanche 10 février à Cognac. Au programme, pour la première balade urbaine de l'année, (re)découverte à vélo des lieux symboliques de Cognac avec interviews, de celles et ceux qui le souhaitent, pour raconter pourquoi vous aimez faire du vélo et pour quelles occasions vous utilisez votre vélo à Cognac. Ces interviews seront assemblées pour monter un documentaire qui sera présenté le 9 mars lors de Biolittéraire 2019. Rendez-vous à 11 heures place d'Armes. Cette sortie urbaine est adaptée aux enfants.

■ CIRCULATION

Les rues à éviter à Cognac. Dans le cadre de travaux, des restrictions de circulation et de stationnement sont mises en place rue de L'Isle-d'Or, de 7h à 10h, et rue Saint-Joseph vendredi 8 février; rue Houlette du 9 au 10 février.

En chiffres

15 millions d'euros, l'argent qu'il faudra consacrer à la remise aux normes (ou au remplacement, selon le choix technique qui sera effectué) de la station d'épuration de Saint-Martin à Cognac (5M€), qui bénéficie d'une dérogation préfectorale jusqu'en 2022. S'ajoutera la construction d'une usine d'eau potable (10M€). La dépense est prévue dans les cinq ans à venir. C'est l'un des dossiers chauds que l'agglo a récupérés.

23 245

Le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif dans l'agglo pour 40 970 habitants concernés. L'exploitation se fait par délégation (Véolia, Saur, Agur) ou en régie.

11 462

Le nombre de systèmes d'assainissement individuel dans l'agglo. Ils sont contrôlés en régie.

Harmonisation des tarifs d'ici à 2022: des gagnants et des perdants

Comme pour la collecte des déchets ménagers, les élus de Grand Cognac ont choisi d'harmoniser les tarifs liés à l'eau d'ici à 2022 dans l'agglo. En espérant que la mesure ne s'accompagne pas d'un couac fiscal comme avec les ordures (CL du 15 septembre). Concernant l'eau potable, entre 2018 et 2019, les plus pénalisés sont les abonnés des communes de l'ex-syndicat de Cognac (Cognac, Châteaubernard, Saint-Brice, une partie de Javrezac) avec + 4,25 %. On paiera davantage aussi dans l'ex-syndicat de Merpins-Soloth: + 2,32 % à Bréville, Cherves-Richemont, Houlette, une partie de Javrezac, Louzac-Saint-

André, Merpins, Mesnac, Nercillac, Réparsac, Saint-Laurent, Saint-Sulpice et Sainte-Sévère. Stabilité en vue (+ 0,3 %) dans l'ex-syndicat de Salles-d'Angles: Angeac-Champagne, Ars, Genté, Gimeux, Juillac, Saint-Fort, Salles-d'Angles et Verrières. La plus forte baisse (- 6,32 %) sera pour l'ex-syndicat de Baignes: Ambleville, Criteuil, Lignières. Partout ailleurs, il y aura une diminution de 2 à 3 % selon les communes. Concernant l'assainissement collectif, les hausses de 2019 vont jusqu'à 6,91 % (Sigogne). Les principaux pénalisés sont Louzac-Saint-André (+ 6 %), Chassors (+ 5,65 %) et Jarnac (+ 4,69 %). Mais avec

22 communes concernées, le nombre des baisses de tarif est plus important. Les principales auront lieu à Bourg-Charente, Julienne et Mainx-Gondeville (- 8,22 %); à Vibrac et Saint-Simon (- 7,6 %); à Cherves-Richemont (- 6,33 %), Foussignac ou encore Mérignac (- 5,37 %). A Cognac, Châteaubernard, Saint-Bruce et Javrezac, hausse de 1,81 % en vue. Enfin, l'assainissement non-collectif fait désormais l'objet d'une redevance partout dans l'agglo, qui va de 25 à 40 € selon les installations. Auparavant, la contribution n'existait que dans les anciennes communautés de Segonzac et de Châteauneuf (lire CL du 12 janvier).

Le chiffre

4

le nombre de réunions «d'initiative locale» proposées par la mairie de Châteaubernard dans le cadre du grand débat national. Elles se dérouleront salle du Castel, à 20h30, une par thème imposé par le gouvernement, les mercredis 20 février (transition écologique) et 27 février (fiscalité et dépenses publiques), le mardi 5 mars (démocratie et citoyenneté) et le vendredi 8 mars (organisation de l'Etat et des services publics). Ces réunions seront animées par des Castelbernardins issus de la société civile.

■ CHÂTEAUBERNARD

Hillebrand a fermé son agence cognaçaise

Le leader européen de la logistique internationale dans le domaine des vins et spiritueux, Hillebrand, qui employait quinze salariés à Châteaubernard, a fermé son agence charentaise le 31 décembre dernier. «*Le marché européen est très concurrentiel, on est obligés d'optimiser notre efficacité et nos coûts*», explique Yvan Astier, le directeur général de Hillebrand. Le groupe a choisi de transférer les activités de son agence cognaçaise, spécialisée sur l'export vers l'Europe, à Beaune (Côte-d'Or), son siège français, «*où on a des experts en transport routier*», justifie le directeur général.

Les quinze salariés, prévenus depuis mars 2018 de la fermeture de l'agence au 31 décembre, se sont vu proposer une mutation à Beaune, puis à Bruges en Gironde. «*Une seule a accepté de rejoindre notre site de Beaune*», décrit Yvan Astier. «*Une autre continue de travailler pour nous depuis le Cognçais en télétravail. Un accompagnement a été mis en place pour les 13 autres, qui avaient la possibilité de quitter l'entreprise si tôt qu'il trouvait du travail ailleurs*», explique-t-il. «*Huit ont déjà retrouvé un emploi, l'une a déménagé*



Yvan Astier, directeur général de Hillebrand, explique la fermeture.

Photo Repro CL

pour suivre son conjoint, une autre effectue actuellement un bilan de compétences et deux sont en recherche active d'emploi.»

Les locaux qu'occupait Hillebrand, en location, en face de Hennessy à Châteaubernard sont désormais vacants. Mais le groupe continue de travailler pour de nombreuses sociétés charentaises.

Changements en vue pour la 22^e Fête du cognac

Tarifs, système de paiement, bénévoles... la manifestation travaille en coulisses sur de nouvelles évolutions pour sa prochaine édition.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

On a un peu de retard, mais c'est pour bientôt», jure Cédric Faria. Une dizaine de jours tout au plus avant de livrer l'affiche de l'ouverture de la 22^e édition de la Fête du cognac qui se déroulera du jeudi 25 au samedi 27 juillet prochain. Une première soirée electro qui sera suivie d'une deuxième plus tranquille avant un final intergénérationnel pour la partie concerts. «Comme d'habitude, on maintient la formule, ça fonctionne», souligne celui qui a endossé en décembre dernier le costume de directeur d'une manifestation promise encore à de nouvelles évolutions cet été.

Des tarifs en hausse

«Il y aura une augmentation oui, mais très minime», confie d'ores et déjà Cédric Faria. De combien ? Le comité directeur de la Fête n'a pas encore tranché, mais ce ne sera plus 14 €. «Ça restera néanmoins un tarif d'entrée par soir raisonnable, estime-t-il, même pas le prix de deux paquets de cigarettes». Et de préciser: «Toutes les recettes billetterie (120 000 à 130 000 €) sont réinjectées en intégralité dans la programmation, la sécurité, les prestations artistes, techniciens, scènes... et dans tout ça rien ne baisse côté tarifs, au contraire. On doit équilibrer.»



Cédric Faria, désormais directeur d'une manifestation qui poursuit sa marche vers la professionnalisation.

Photo archives CL

La dématérialisation en marche

Fini les bons vieux jetons. Cette nouvelle édition sera celle de la dématérialisation des moyens de paiement. «Ce sera plus simple au niveau comptable et cela permettra d'éviter les queues. On se devait de s'y mettre», dit-il. À l'instar du festival Blues Passions, le système sans monnaie sera donc désormais la règle, ne reste plus qu'à déterminer quelle solution sera adoptée, support bracelet, carte NFC, smartphone... «On verra selon les coûts, il n'est pas question de répercuter ce moyen de paiement sur les festivaliers. On est en train de travailler sur son financement.»

Les bénévoles en force

Ils étaient 450 l'an dernier, l'objectif est fixé à 600 pour cet été. Le recrutement est lancé. «On fait un peu le yo-yo depuis un moment, une année les bénévoles sont moins nombreux, une autre plus, il faut stabiliser les effectifs et penser à l'avenir aussi d'où cette nécessité de recruter. Et puis plus on sera, plus ça fluidifiera les rouages de l'organisation et de son fonctionnement pour un meilleur accueil du public.» Un public qui ne verra pas en revanche de transformations côté déco, «on se détend en la matière, on a beaucoup investi déjà, seules les toilettes côté port seront revues.»

Cognac: ils veulent mieux cerner «Action cœur de ville»

La centriste Pascaline Brisset monte une association. Objectif: prendre part à la mise en œuvre du dispositif.

Avec son collectif Territoires, la centriste Pascaline Brisset organisait, mardi soir, une réunion au Garage Bar autour du dispositif Action cœur de ville, piloté par Cognac et Grand Cognac. L'idée était de «recenser les questions pour lesquelles nous devons avoir des réponses». À l'issue de cette réunion, à laquelle une quinzaine de personnes a participé, il a été décidé de constituer une association. Baptisée «Comité Cognac, action cœur de ville», ses statuts devraient être déposés aujourd'hui en sous-préfecture. Elle sera présidée par Pascaline Brisset, entourée de Joël Levarlet (trésorier) et Lucile Simonnet-Maurin (secrétaire).

Son but: s'informer et informer sur le dispositif; participer à sa mise en œuvre en organisant des réunions, en recueillant les avis de la population... «Pour commencer, nous allons solliciter un rendez-vous auprès du maire», dit la présidente, qui s'était déjà adressée à l' élu, sur le même sujet, en sa qualité de responsable du collectif Territoires. Michel Gourinchas avait répondu brièvement à ce qu'il prenait pour «une association politique en vue des municipales». Dont acte. Pascaline Brisset a décidé de monter une



Pascaline Brisset, présidente de l'association, et Lucile Simonnet-Maurin, secrétaire.

Photo J. P.

«association d'habitants» pour avoir des informations. Sur le périmètre, notamment. «Si nos interprétations sont justes, il comprend le centre-ville et le quartier de l'ancien hôpital. Mais qu'est-ce que vient faire ce quartier dans le centre-ville? Et pourquoi pas Saint-Jacques? Il y a peut-être une logique derrière tout ça mais on voudrait bien la connaître.» L'association est ouverte aux habitants de l'agglomération... Son adhésion est gratuite. «Ce n'est pas pour le

plaisir de critiquer mais parce qu'il y a une appétence pour en savoir plus et participer», assure Pascaline Brisset, qui se défend de faire de la politique. «Si j'étais dans la stratégie, j'attendrais le mois d'octobre pour lancer l'association. Là, ça laisse le temps à Michel Gourinchas d'en tirer profit pour son propre bilan», observe la centriste, qui ne cache pas son souhait de se présenter en 2020.

175 000 € de travaux pour la mi-mars

Le conseil municipal qui s'est réuni lundi avait à l'ordre du jour l'attribution d'un marché de travaux de la route de la Garnerie composé de deux lots. Le lot voirie est attribué à la société Eiffage et le lot Espaces verts est attribué à l'entreprise Savariau pour un montant global de 175 000 €. Le début des travaux est envisagé pour la mi-mars.

Finances. Une délibération est adoptée pour engager des dépenses d'investissement, à hauteur de 25 % de celles de l'année passée, avant le vote du budget. C'est ainsi que 9 000 € pour le chapitre 20, 160 000 € pour le chapitre 21 et 130 000 € pour le chapitre 23 sont admis par le conseil. Il en est de même pour le fonctionnement des écoles avec un acompte de 792 € pour l'école maternelle, 1 309 € pour l'école élémentaire et 8 703 € pour l'école privée Sainte-Eustelle. Dans le cadre du financement de l'école privée Sainte-Eustelle sous

contrat, le versement du forfait communal pour le fonctionnement était de 1 062 € par enfant sur une période de trois ans, arrivé à terme. Il est proposé de recalculer ce montant qui fait l'objet de nombreuses questions de la part des élus et de fait, il est décidé de suspendre la décision jusqu'au prochain conseil pour permettre un calcul sur la base des trois années précédentes.

Voies communales. Suite à enquête publique, le conseil émet un avis favorable à la demande de M. Bonnarne pour l'acquisition du chemin rural n° 17 au lieu-dit «Bois-Basset». Par ailleurs, deux nouvelles voies sont numérotées (VC 421 et 422) et intégrées au plan des voiries communales qui compte désormais 56 375 mètres.

Périscolaire. Le principe du passage de garderie périscolaire en accueil de loisirs périscolaire pour les deux garderies maternelle et élémentaire a été adopté avec la formation du personnel.

■ LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

Travaux et projets d'investissement au menu du conseil

Lilian Jousson, le maire qui a réuni le conseil municipal lundi a fait part, après adoption du conseil précédent, que suite à la plainte déposée suite à un dépôt sauvage, la personne a été condamnée à une amende de 150 € et aux dépens. Il fait part également du dépôt de plainte suite au vol intervenu, par effraction, à la cantine scolaire dont le préjudice s'établit à 400 € uniquement en denrées alimentaires.

Travaux. Jean-Luc Sire et Daniel Blanchard présentent les différentes interventions engagées à la salle des fêtes avec la transformation de la cuisine en office. Les travaux ont consisté à

la mise en place d'un plan de travail avec un double évier, des placards sous plan pour entreposer la vaisselle, un congélateur. Dans la salle, une porte battante a été changée, les plafonds ont été refaits, la peinture sera effectuée dès que le choix des couleurs sera arrêté. Compte tenu des travaux effectués, un nouveau règlement est établi et approuvé avec, notamment, les démarches pour la location et les tarifs.

Matériels. Il est demandé et adopté par le conseil de se prononcer sur l'achat d'une armoire froide, d'un souffleur, d'un réciprocatrice et d'un roto-

fil. Les devis seront proposés au prochain conseil.

Voirie. Dans le cadre du fonds départemental d'aide aux communes (FDAC) la commune est éligible cette année à ce fonds pour 30 % d'un montant de 15 000 €, aussi, un programme sera établi en conséquence.

Dans le cadre de la représentativité au Symba, Christophe Geoffroy est désigné titulaire et Jean-Luc Sire suppléant.

Lilian Jousson informe le conseil qu'un cahier d'expression citoyenne est ouvert jusqu'au 15 mars et accessible aux heures d'ouverture de la mairie.

La fusion Alstom-Siemens déraile

■ Bruxelles a interdit la fusion entre Alstom et Siemens ■ Laissant le secteur européen du rail sans champion pour faire face à la concurrence chinoise, selon Paris.

Autefois encensée par le président Emmanuel Macron pour son intransigeance vis-à-vis des Gafa, la Commissaire européenne à la Concurrence, Margrethe Vestager, n'a visiblement pas hésité une seconde à se mettre à dos les deux plus gros pays de l'UE: hier, Bruxelles a mis son veto à la fusion entre le français Alstom et l'allemand Siemens.

Quel était le but de la fusion?

La fusion Alstom-Siemens visait la création d'un champion européen du ferroviaire pour faire face à la concurrence chinoise, en particulier CRRC, n°1 mondial du ferroviaire. Les deux groupes avaient tenté d'amadouer la Commission en proposant de vendre certaines activités. Mais les cessions d'actifs envisagées, correspondant à 4 % du chiffre d'affaires cumulé des deux entités, n'ont pas convaincu.

Pourquoi Bruxelles a-t-elle mis son veto?

«Bien entendu, l'intérêt (pour la fusion, ndr) a été très élevé en France et en Allemagne, mais il y a 26 autres États membres qui ont un intérêt sur le marché» du ferroviaire, a expliqué la Commissaire danoise. Selon elle, le rapprochement aurait réduit le nombre d'industriels rivaux



Alstom emploie près de 34 500 personnes dans 60 pays, dont près de 9 000 en France.

Photo archives AFP

dans l'UE ce qui aurait risqué de faire monter les prix des trains pour les compagnies ferroviaires, et celui des billets pour les consommateurs. Pour la Commissaire, la menace chinoise n'est d'ailleurs pas près de se concrétiser en Europe.

«Aucun fournisseur chinois n'a jusqu'ici participé à une offre publique en Europe pour vendre sa signalisation, ni fourni un train à très grande vitesse hors de Chine. Il n'y a aucune perspective de l'arrivée des Chinois sur le marché européen dans un futur proche», a-t-elle fait valoir.

Qui pleure?

■ **Les gouvernements français et allemands.** Le ministre français des Finances Bruno Le Maire a parlé d'une «erreur économique» qui «va servir les intérêts» de la Chine. La secrétaire d'État française à

l'Économie, Agnès Pannier-Runacher, a qualifié le veto de Bruxelles de «complètement à côté de la plaque» et jugé nécessaire de faire évoluer les règles concurrentielles en Europe (lire ci-dessous).



On est complètement à côté de la plaque.

«Nous sommes convaincus que nous devons repenser et modifier les règles européennes de la concurrence», a aussi déclaré le ministre allemand de l'Économie Peter Altmaier (CDU).

■ **Siemens et Alstom.** Le patron de Siemens, Joe Kaeser, a dénoncé une Europe qui ne serait pas à la

hauteur. «Protéger les intérêts des clients localement ne signifie pas se priver d'être sur un pied d'égalité avec des pays leaders comme la Chine et les États-Unis», a-t-il dit. Siemens a laissé entendre qu'en cas de refus, il n'exclutait pas une introduction en Bourse de sa rentable branche Mobilité. «Alstom va désormais se concentrer sur la poursuite de sa croissance en tant que leader mondial du secteur de la mobilité», a indiqué de son côté le constructeur ferroviaire français. Siemens et Alstom ont le droit de faire appel du veto.

Qui rit?

■ **Les syndicats.** «Les premiers bénéficiaires en auraient été les actionnaires par le versement de dividendes exceptionnels», a estimé André Fages, responsable

de la CFE-CGC à Alstom Belfort, affirmant que «les 400M€ de synergies signifiaient en réalité la suppression de 3.000 à 5.000 emplois». «Il n'y avait pas de projet industriel clair avec cette fusion», a-t-il poursuivi.

«Fusion ou pas fusion ne change pas vraiment la donne car dans les deux cas le concurrent chinois peut présenter des offres 15 à 20% moins cher», a observé Olivier Kohler, délégué CFDT à Alstom Belfort, estimant qu'Alstom devra «se battre sur d'autres arguments que le prix».

■ **Le canadien Bombardier.** Le canadien Bombardier, rival des deux groupes, s'est dit «heureux» hier, estimant qu'une telle opération aurait «gravement compromis la santé et la compétitivité de l'ensemble du marché ferroviaire européen».

Concurrence

Les règles de l'UE obsolètes?

Le débat est relancé pour savoir si les règles européennes de la concurrence sont obsolètes face à la puissance chinoise. «N'y a-t-il pas des domaines tels que l'aviation, les chemins de fer, les banques où vous devez prendre le marché mondial comme référence plutôt que l'europeen?», a fait valoir le ministre allemand de l'Économie Peter Altmaier. De son côté, la Commissaire européenne à la Concurrence, Margrethe Vestager, n'a jamais contesté la nécessité de créer des champions européens, mais pas au mépris des règles établies. «Pour être compétitif à l'étranger, il faut que la concurrence règne à domicile»,

a-t-elle martelé.

Pour le ministre français Bruno Le Maire, ce raisonnement ne tient pas la route. Il a d'ailleurs annoncé qu'il allait présenter avec son collègue Altmaier des «propositions», dans les prochaines semaines, «pour refonder les règles de la concurrence et nous permettre d'avoir une politique industrielle beaucoup plus ambitieuse». Ils envisagent de proposer le marché mondial comme référence et non plus seulement l'europeen, ainsi que donner la parole aux chefs d'État européens afin que «ce ne soit pas seulement une décision technique».

Alstom, gros acteur français du ferroviaire

■ Le groupe dans sa conception actuelle résulte de la cession de la branche énergie à l'américain General Electric (GE), dont il a racheté les activités de signalisation ferroviaire. Alstom (Als-Thom, pour Alsace-Thomson) est né en 1928. Son nom a varié au fil du temps. Il est présidé depuis février 2016 par Henri Poupart-Lafarge.

■ Basé à Saint-Ouen, Alstom emploie près de 34 500 personnes dans 60 pays, dont près de 9 000 en France - avec notamment des usines à Belfort, La Rochelle, Villeurbanne (Rhône), Valenciennes (Nord), Tarbes et Le Creusot (Saône-et-Loire).

■ 7,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 43% venant du matériel roulant, 17% de la signalisation, 19% des services (comme la maintenance)

et 17% de systèmes de transport. Alstom pèse à peu près autant que ses principaux concurrents occidentaux, Siemens Mobility et le Canadien Bombardier Transport, les trois réunis étant bien moins importants que le chinois CRRC.

■ Alstom-Siemens fabrique 35 trains à grande vitesse par an, selon Bruno Le Maire. Parmi les produits-phares, les Français connaissent bien sûr le TGV, mis en service en 1982 et dont la prochaine génération doit rouler en 2023. Alstom produit aussi des trains classiques (dont des trains pendulaires, qui s'inclinent dans les virages pour aller plus vite, produits en Italie), des métros et des tramways. L'Europe représente la moitié du carnet de commandes, qui frôlait les 40 milliards d'euros au 31 décembre 2018.

CRRC, le Chinois qui fait peur

■ China Railroad Rolling Stock Corporation (CRRC), n°1 mondial du ferroviaire, est né fin 2014 d'un mariage entre deux conglomérats chinois d'État, CNR et CSR qui produisent wagons et locomotives.

■ Plus de 180.000 employés dans 46 filiales, selon son site internet.

■ 26 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

■ CRRC fabrique 200 trains à grande vitesse chaque année, selon Bruno Le Maire. Il s'appuie sur un gigantesque marché intérieur, la Chine ayant en quelques années construit le plus grand réseau de trains à grande vitesse du monde et continuant à équiper ses nombreuses métropoles et dizaines de lignes de métros nouvelles.

Argent public: une gestion étrillée

Dans son rapport annuel 2019, la Cour des comptes met en lumière des exemples de mauvaise gestion de l'argent public.

Voici les points marquants identifiés cette année par les magistrats financiers.

■ **Urgences hospitalières.** La Cour recommande de «faire évoluer les services d'urgence à l'activité insuffisante en utilisant tous les leviers disponibles», y compris leur «fermeture» ou leur «transformation en centre de soins non programmés». Sont particulièrement visés ceux «dont la faible activité, notamment en "nuit profonde" (0h-8h, ndr), ne permet plus d'assurer la permanence des soins dans des conditions financièrement supportables».

■ **Pompes funèbres.** «Insuffisamment contrôlé», le secteur des pompes funèbres manque de transparence en France, selon la Cour, qui dénonce les effets pervers de l'ouverture à la concurrence de ce champ d'activité. Pour mieux contenir les hausses de prix, les magistrats recommandent de renforcer les contrôles des entreprises et de muscler la législation.

■ **Radio France.** La «Maison Ronde» a fait des progrès en matière d'audience et de gestion depuis 2015 mais la Cour l'appelle à se réformer pour sortir d'une situation financière «inquiétante». Les magistrats financiers lui suggèrent de cesser de diffuser Mouv' sur la FM, de mieux suivre son pharaonique chantier de rénovation et d'augmenter le temps de travail des salariés.

■ **Trains intercités.** La Cour juge que l'État est «mal armé» pour conserver la gestion des Intercités et trains de nuit, en raison notamment «de la faiblesse des moyens qu'il peut y consacrer». Elle suggère un transfert aux régions concernées des «lignes d'aménagement du territoire» (Nantes-Lyon, Nantes-Bordeaux, Toulouse-Hendaye) et une exploitation sans convention des trains de nuit et des «lignes structurantes» (Paris-Toulouse, Paris-Clermont, Bordeaux-Toulouse-Marseille) «par la SNCF ou ses futurs concurrents».

L'État a trop promis aux «gilets jaunes»

La Cour des comptes a appelé hier l'exécutif à redoubler d'efforts pour assainir les finances publiques, «fragilisées». En ligne de mire, notamment: les baisses d'impôts et les dépenses nouvelles décidées face aux revendications des «gilets jaunes». Dans son projet de loi de finances initial, le gouvernement avait prévu un déficit à 2,8% du PIB en 2019, en hausse de 0,2 point par rapport au chiffre attendu en 2018. Mais les mesures «gilets jaunes», chiffrées à 11 milliards d'euros, l'ont obligé à revoir sa copie. Selon Bercy, le déficit devrait finalement s'établir à 3,2% du PIB cette année, repassant pour la première fois depuis 2016 au-dessus des 3% exigés par Bruxelles.

■ **Travail détaché.** Alors qu'il n'y a jamais eu autant de travailleurs détachés en France (516.000 en 2017), la Cour se réjouit du «renforcement» de l'arsenal juridique et de «la priorité assignée à l'inspection du travail» (près de 1.000 contrôles par mois en 2017), mais elle le manque de sanctions et le «nombre élevé d'affaires classées sans suite» par les parquets.

■ **Sécurité alimentaire.** Les procédures de retrait-rappel demeurent «inefficaces». L'institution financière, comme le Conseil national de la consommation, prône ainsi le blocage en caisse des produits concernés et la publication des retraits-rappels sur un site internet unique.

■ **Filière du sang.** La Cour dresse un constat d'échec du LFB, laboratoire de médicaments dérivés du plasma détenu à 100% par l'État, pointant des pratiques industrielles «défaillantes» et une stratégie de diversification dans les biotechnologies «trop ambitieuse». Ce bilan remet en cause «la pertinence du rôle de l'État comme actionnaire à 100%» du LFB, selon le rapport. Hier, LFB a justement annoncé qu'il prévoyait de se séparer d'environ 120 collaborateurs en France (sur 1.800) dans le cadre d'une rupture conventionnelle collective, sur fond de recentrage de ses activités: les médicaments dérivés du plasma ou issus de protéines recombinantes.



Photo archives AFP

■ **EDF.** EDF doit supprimer l'«avantage énergie» qu'il offre à ses employés et ex-salariés (gratuité de l'abonnement, la fourniture de l'électricité pour environ 4% du tarif de base et exonération des taxes). Un bénéfice «sans équivalent» qui se chiffre en milliards d'euros et contribue à plomber les finances du groupe français.

■ **Mobilier national.** Collections insuffisamment documentées et mal entretenues, défaillances dans la mise en œuvre des missions ou gestion «sclérosée» du personnel: le Mobilier national, chargé de l'ameublement des résidences présidentielles et de l'entretien du patrimoine d'État, est «à bout de souffle», selon la Cour.

Cet après-midi



Temps mitigé.

Les petites pluies s'éloignent vers l'Est en matinée. Le ciel reste encombré malgré des éclaircies, avec des averses.
Le vent est d'Ouest à Sud-Ouest, faible à modéré dans les terres, à assez fort sur les côtes avec des pointes à 50 km/h.

Vendredi



Samedi



Dimanche



Lundi



Mardi



Mercredi



HIER

	Mini	16h
Angoulême.....	8°	13°
Cognac.....	9°	13°

Ces infections qui nous coûtent si cher

COUR DES COMPTES Infections nosocomiales, avoires en déshérence, privilèges des salariés d'EDF. Dans son rapport annuel, la Cour ne parle pas que de dette et de déficit

Dossier réalisé par
Dominique Richard
d.richard@sudouest.fr

Bien qu'ancienne, la lutte contre les infections nosocomiales, ces contaminations associées aux soins, n'enregistre plus de progrès significatifs. Chaque année, elles touchent près de 470 000 patients. Une personne hospitalisée sur 20 présente une infection nosocomiale, liée le plus souvent à une opération, à une pneumonie ou à la présence d'un germe dans le sang. La majorité des malades surmonte sans dommage ni séquelles l'inconfort de ce moment difficile. D'autres sont contraints à des hospitalisations plus ou moins longues, des opérations, voire des amputations. Et pour les plus fragiles, la bactérie contractée s'avère fatale.

Selon l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Insem), ces infections ont tué près de 4 000 personnes en 2015, davantage que le nombre de morts sur la route. Le risque reste indissociable de la pratique médicale mais il pourrait sans doute être davantage

maîtrisé. « Il ressort de l'examen des données de l'Assistance publique Hôpitaux de Paris que parmi les dossiers amiables ou contentieux en cours, la proportion des infections consécutives à des fautes, et donc par nature évitables, représente entre 15 et 24 % », relève la Cour des comptes, dans son traditionnel rapport annuel, rendu public hier.

Antibiotiques problématiques

Les équipes d'hygiène chargées de la sécurité des soins au sein des établissements fonctionnent trop souvent avec des effectifs en dessous des ratios réglementaires (un médecin pour 800 lits, un infirmier pour 400). Et les signalements aux autorités de santé laissent à désirer. Les trois quarts d'entre eux ne font remonter aucun cas.

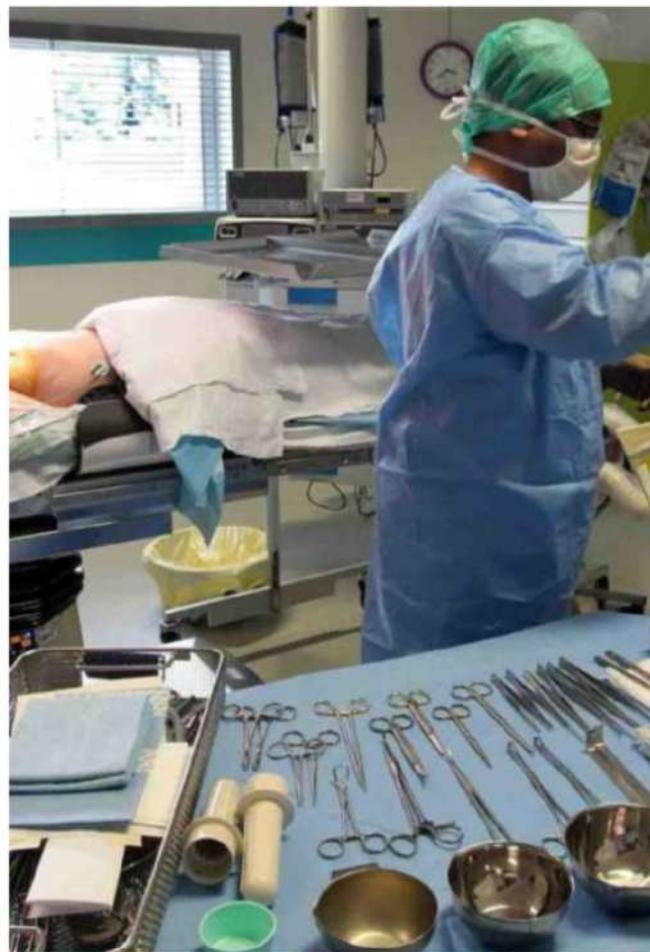
« La formation à l'hygiène apparaît insuffisante », relève la Cour des comptes, s'étonnant de la faible consommation des solutions hydroalcooliques destinées au lavage des mains. Les magistrats, qui ont visité un CHU dans le cadre de leur enquête, ont relevé les doléances

d'usagers surpris de croiser des professionnels en blouse de travail dans la salle de déjeuner, ou à l'extérieur pour fumer.

Même si la vigilance hospitalière doit être renforcée, une meilleure prévention des infections nosocomiales passe prioritairement par la médecine de ville. Du fait du développement prévisible des soins ambulatoires mais aussi et surtout parce que trop de praticiens prescrivent à tort et à travers des antibiotiques, en particuliers lors des épisodes hivernaux de grippe. Cette tendance a pour effet d'accroître le nombre de bactéries multirésistantes à l'action de ces molécules. Au sein des services hospitaliers, la prise en charge des patients infectés devient non seulement plus compliquée mais dangereuse pour d'autres malades aux défenses immunitaires beaucoup plus fragiles.

Changer de méthode

Cette surprescription, fréquente dans les maisons de retraite où 13 % des résidents seraient sous antibiotiques à titre de précaution, coûte



chaque année plusieurs centaines de millions d'euros à la Sécurité sociale. Mais elle a aussi des conséquences préoccupantes en termes de santé publique étant vraisemblablement à l'origine de la majorité des décès infectieux.

« L'échec, depuis près de quinze ans, des plans de réduction de la consommation d'antibiotiques

doit conduire à changer de méthode et à garantir l'évolution des pratiques médicales par des mécanismes de responsabilisation financière », insiste la Cour des comptes. Vendre les gélules à l'unité pourrait déjà faire baisser les prises de 10 %. C'était d'ailleurs une promesse du candidat Macron pendant la campagne présidentielle...

Des milliards au bois dormant

En 2014, la loi relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence avait été votée, en dépit de la résistance acharnée des lobbies financiers. Cinq ans plus tard, le bilan d'étape dressé par la Cour des comptes révèle l'ampleur d'un phénomène demeuré longtemps sous les radars. Les chiffres qui émergent donnent le tournis. Contraints d'effectuer des diligences et de se doter d'équipes spécialisées, banques et compagnies d'assurances ont découvert (?) l'existence, dans leurs livres comptables, de plusieurs dizaines de milliards d'euros au bois dormant.

Grâce à la consultation du répertoire national d'identification des personnes physiques, qui enregistre les décès survenus chaque année, elles ont pu procéder à la restitution, aux épargnants ou à leurs ayants droit, de 4,2 milliards d'euros d'assurance-vie. Elles ont aussi réactivé 50 % des comptes bancaires en sommeil, dont 500 000 pour la seule Banque postale. En cas de recherches infructueuses, elles doivent adresser les fonds que personne ne réclame – du fait du décès des titulaires des contrats et des comptes ou de l'ignorance de leurs héritiers – à la Caisse des dépôts et consignations.

Conservés pendant trente ans, ils seront ensuite reversés à l'État si aucun propriétaire ou ayant droit n'est manifesté pendant ce laps de temps. Fin



En France, les euros inactifs ou « oubliés » se comptent en dizaines de milliards. AFP

2018, l'établissement public détenait ainsi 5,1 milliards d'euros transférés par les banquiers et les assureurs. Dans les années à venir, ce pactole va gonfler telle la grenouille de la fable, qui voulait se faire plus grosse que le bœuf. Les avoires bancaires inactifs s'élèvent au moins à 6 milliards d'euros, les contrats d'assurance-vie non réglés frôlent les 5 milliards, sans parler des coffres-forts assoupis et des 13 milliards d'épargne retraite non liquidés par des titulaires âgés de plus de 62 ans. Une vraie montagne d'argent qui dort.

LES DOSSIERS EN BREF

URGENCES 20 % des 21 millions de personnes qui sont passées par les urgences hospitalières en 2016 ne relevaient pas de ce service, observe la Cour des comptes, en phase avec le plan gouvernemental intitulé Ma santé 2022. Ce dernier prévoit de créer, au sein d'un réseau de 500 hôpitaux de proximité, des plateaux techniques dédiés à la petite traumatologie.

POMPES FUNÈBRES « Contrairement à ce qui était escompté, l'ouverture à la concurrence ne s'est pas traduite par un effet positif pour les familles en ce qui concerne le coût des obsèques, déplore la Cour des comptes. L'indice de prix des prestations funéraires a augmenté deux fois plus vite que celui de l'ensemble des prix à la consommation. »

TRAVAIL DÉTACHÉ La Cour constate que la France s'est enfin dotée d'un arsenal juridique permettant de lutter contre les

fraudes au travail détaché. 516 000 travailleurs européens ont été officiellement déclarés en 2017 dans l'Hexagone. Mais les sanctions et les amendes prononcées sont pour l'instant peu dissuasives, les parquets et les tribunaux n'ayant pas, en outre, les moyens de faire face à l'afflux de procédures.

MOBILIER NATIONAL Ce service est chargé de meubler les résidences présidentielles et celles de la haute administration. Mais charité bien ordonnée commençant par soi-même, certains agents utilisaient le matériel pour leur propre compte. À commencer par ce menuisier retraité qui « avait fait main basse sur l'ensemble du parc machines pour réaliser des cuisines en aggloméré ».

SUD OUEST.fr
Les autres points
à retenir dans le rapport
de la Cour des comptes

Siemens et Alstom condamnés par l'UE à faire chambre à part

FERROVIAIRE

Bruxelles refuse la fusion entre les deux firmes. Paris et Berlin entrent dans une colère noire

La Danoise Margrethe Vestager n'a pas l'échine très souple. Louée pour sa raideur face aux géants du numérique (Google, Apple et consorts), la commissaire européenne à la Concurrence est aujourd'hui vilipendée pour le même trait de caractère appliqué au domaine ferroviaire. À son instigation, la Commission de Bruxelles a, hier, formulé un veto à la naissance d'un champion européen du rail par la fusion du français Alstom et de la branche mobilité de l'allemand Siemens.

Attentivement suivie par les personnels Alstom de l'usine d'Aytré, près de La Rochelle, la décision se réfère au droit. « La Commission a interdit la concentration parce que les entreprises n'étaient pas disposées à remédier aux importants problèmes de concurrence que nous avons relevés. Cette concentration aurait entraîné une hausse des prix pour les systèmes de signalisation qui assurent la sécurité des passagers et pour les futures générations de trains à très grande vitesse », s'est justifiée Margrethe Vestager.



Intransigeante face à Google et Apple, la commissaire danoise Margrethe Vestager l'est tout autant contre Alstom et Siemens.

PHOTO: MUXPPP

« Une erreur politique »

Sur cette affaire, la Commission n'est pas seule à défendre son interprétation des textes. N'en déplaise aux Français et aux Allemands, plusieurs États membres voyaient le rapprochement Alstom-Siemens comme une menace potentielle. Et l'avaient fait savoir depuis que ce projet avait été dévoilé, en septembre 2017.

Tout ceci n'attendrit ni Paris ni Berlin. Furieuses, les deux capitales accusent Bruxelles de naïveté dans un dossier qui doit tout aux tendances du marché ferroviaire mondial. Avant même l'annonce du rejet de cette fusion, Bruno Le Maire, le ministre de l'Écono-

mie et des Finances, dénonçait « une erreur politique » qui serait du pain béni pour l'industrie chinoise. Comme dans le secteur des télécommunications où la croissance de Huawei attise les inquiétudes (lire notre édition d'hier), le géant chinois CRRC (China Railroad Rolling Stock Corporation) commence à effrayer les constructeurs historiques de matériel ferroviaire.

L'époque des paradoxes

Issu, il y a quatre ans, de la fusion entre deux groupes publics qui régnaient sur le marché domestique chinois, CRRC est taillé pour la compétition à grande échelle.

En 2018, son chiffre d'affaires et son résultat net sont largement supérieurs à ceux de Siemens Mobility et d'Alstom cumulés. S'il n'a jamais fourni de matériel roulant en Europe – comme le relève la Commission – il s'est implanté un peu partout dans le monde.

À la lumière de cette réalité, Guillaume Pépy, le patron de la SNCF, a regretté que les règles actuelles de la concurrence entravent la création d'un champion continental de taille planétaire. En soulignant un paradoxe de taille. « Si Alstom se rapprochait d'un non-européen, il n'y aurait rien à dire. Si Alstom se rapproche d'un européen, c'est interdit ».

Les maladies nosocomiales, contractées en milieu hospitalier, touchent près de 470 000 patients chaque année. La lutte contre ce phénomène ne fait plus de progrès. PHOTO: ARCHIVES « SUD-OUEST »

Heureux comme un salarié d'EDF

Lourdemment endetté du fait d'investissements massifs à l'international, soutenu à bout de bras par l'État et le contribuable, qui l'ont recapitalisé en 2017, et confronté à la facture du renouvellement de son parc nucléaire, EDF traverse une passe difficile. Depuis 2017, l'électricien historique perd 100 000 clients par mois. Mais ses 152 000 salariés, protégés pour 90 % d'entre eux par un statut avantageux justifié par « la défense nom du service public », ne ressentent guère ces turbulences.

Privilèges « exorbitants »

En 2013, après avoir constaté une progression de la masse salariale de 23 % en quatre ans, totalement déconnectée des performances de l'entreprise, la Cour des comptes avait incité ses dirigeants à mettre un pied sur la pédale de frein et à revisiter l'évolution des rémunérations et les avantages maison. Les suppressions d'effectifs survenus depuis 2015 ont commencé à inverser la tendance. Mais pour le reste, rien n'a changé.

Supérieures à celles du secteur

privé, les rémunérations brutes (en moyenne 2 330 euros pour un agent d'exécution, 6 700 euros pour un cadre) font la part belle à l'ancienneté. Progressant plus vite que l'inflation, elles sont bonifiées par une centaine de primes et d'indemnités diverses qui représentent au total 25 % du salaire fixe. Par ailleurs, les employés d'EDF bénéficient d'un certain nombre de privilèges au coût jugé « exorbitant » par la Cour des comptes.

Certaines catégories de personnel peuvent partir à la retraite cinq ans avant le terme normal, les pensions étant financées par l'entreprise... et l'abonné, au travers de sa facture. Le pléthorique parc de logements (14 000) et les aides financières dévorent 295 millions d'euros de budget chaque année. Soit la même somme que l'avantage énergie, les salaires ne payant que 4 % du tarif de base de l'électricité dans les résidences qu'ils occupent. Une faveur dont la Cour des comptes demande la suppression à l'heure où l'accent est mis sur la réduction de la consommation.

Costaud avec ses 34 000 salariés

« Créateur de mobilité durable », comme il s'intitule lui-même, le groupe Alstom reste, en solo, un gros acteur du marché. En Europe, il voisine avec Siemens Mobility et avec le Canadien Bombardier, dont les rames roulent sur le réseau de la Nouvelle-Aquitaine.

Alstom emploie plus de 34 000 salariés dans soixante pays différents, dont 9 000 en France, notamment à Aytré (17), près de La Rochelle – il est le premier employeur privé de l'agglomération avec 1 200 salariés environ – et Tarbes (Hautes-Pyrénées). Il a réalisé 7,3 milliards de chiffre d'affaires en 2017-2018.

La palette d'Alstom est large : les bus électriques, les tramways, les métros et les trains de toutes sortes, des rames de banlieue jusqu'à la grande vitesse. Sur le réseau LGV français, il est le

partenaire de la SNCF depuis les premiers tours de roue commerciaux du TGV, en 1982.

Dans son architecture actuelle, Alstom est issu de la cession – fort discutée – de la cession de sa branche énergie à l'Américain General Electric (GE) dont il a racheté les activités de signalisation ferroviaire. Avec une telle carte de visite, le groupe français n'est pas spécialement paniqué par le veto bruxellois.

Chacun va maintenant repartir de son côté, a averti Henri Poupart-Lafarge, le PDG d'Alstom. A priori, ses personnels ne vont pas en faire une dépression nerveuse. Les syndicats s'étaient prononcés contre la fusion que nombre de salariés estimaient déséquilibrée au profit de Siemens, perçu comme l'adversaire de toujours.

Jean-Denis Renard (avec AFP)

Cinq gilets jaunes jugés pour des dégradations en réunion

ANGOULÊME Ils avaient rempli de mousse expansive des terminaux de paiement

Dans la nuit du 29 au 30 décembre 2018, sept centres commerciaux et deux stations-services dans l'agglomération d'Angoulême sont vandalisés. De la mousse expansive est retrouvée dans les terminaux de paiement et dans les tuyaux qui permettent de distribuer le carburant.

L'enquête, qui s'appuie notamment sur les images de vidéosurveillance, permet de remonter à deux personnes, qui sont interpellées ce mardi. Placés en garde à vue, ces gilets jaunes reconnaissent les faits et dénoncent deux autres collègues, interpellés dans la foulée. Si l'un d'eux est rapidement mis hors de cause, l'enquête se poursuit et permet d'identifier à nouveau deux autres co-auteurs, également gilets jaunes. Cinq personnes au total se retrouvent en garde à vue.

Parmi elles, un des leaders du mouvement, qui minimise les faits, mais qui aurait acheté et distribué les tubes de mousse. Tous seront jugés cet après-midi en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel d'Angoulême pour dégradations en réunion. Les neuf victimes estiment leur préjudice à plus de 200 000 euros cumulés.

Centre-ville : se gare-t-on vraiment plus facilement ?



LE PIÉTON

STATIONNEMENT Dix-huit mois après les changements, les recettes des parkings payants diminuent mais le nombre de tickets délivrés par les horodateurs augmente

Jonathan Guérin
j.guerin@sudouest.fr

Est-il plus facile de se garer à Cognac qu'avant ? Cette question simple appelle des réponses complexes. En tout état de cause, les commerçants, que l'on sait prompts à se plaindre, n'ont plus émis de critiques depuis quelques temps déjà. Alors, le nouveau plan de stationnement mis en place voilà un an et demi apporterait-il satisfaction ?

Pour la municipalité, c'est oui. « Même s'il reste encore de la pédagogie à faire, on peut estimer que la réforme a fonctionné », résume Jonathan Muñoz, directeur de cabinet du maire. Il s'appuie pour cela sur plusieurs chiffres, dont certains semblent contradictoires.

Premier constat : les recettes de stationnement ont baissé. Elles se sont établies à 204 000 euros en 2018 contre 247 000 en 2017, soit une chute de 18% ! « On s'y attendait, assure Jonathan Muñoz. Et on imaginait même pire que ça, même s'il s'agit déjà d'une baisse importante. »

Un retour des clients ?

Paradoxalement, le nombre de tickets de stationnement a augmenté. Alors, plus de tickets et moins d'argent : comment expliquer cela ? « Si le nombre de tickets augmente, c'est que l'on a réussi à faire revenir les gens en centre-ville. Une des explications est que les gens utilisent beaucoup l'heure de gratuité que nous avons mise en place. » Cette argumentation s'appuie sur d'autres données : le nombre de tickets gratuits. Il a augmenté de 91 200 à 196 500, soit une hausse de 114% ! « Et ces tickets gratuits



Le nouveau système prévoit une heure de gratuité. La demi-heure suivante coûte 50 centimes. La mairie vante des tarifs « moins chers qu'ailleurs ». PHOTO J.G.

représentent 64% des transactions, reprend le directeur de cabinet. Cela montre que les automobilistes ont compris tout l'intérêt de cette heure gratuite. C'était en tout cas un objectif fort dans le cadre de l'Action cœur de ville. »

Autre paramètre intéressant à analyser : la durée moyenne de stationnement. Elle a grimpé de quarante minutes à une heure quarante. « Les gens restent plus longtemps. Ils ne sont pas stressés par l'horodateur. On espère que cela se traduit dans les commerces par plus de clients. »

Fin de l'indulgence

Par ailleurs, on peut aussi dresser le bilan du FPS. Le fameux forfait post stationnement a remplacé les prunes depuis le 1^{er} janvier 2018. En un an, leur nombre a augmenté : de 3755 à 4120. Atten-

Une opération neutre au final ?

Pour résumer, la position de la Ville est ambivalente : d'un côté, elle se félicite de favoriser l'accès aux commerces. Mais de l'autre, elle perd de l'argent avec moins de recettes de stationnement.

Pourtant, un élément pourrait faire pencher la balance du côté positif. En effet, le FPS de l'année 2018 va bientôt arriver dans les caisses de la municipalité. Pour l'heure, on ignore encore à combien s'élève la cagnotte. Toutefois, elle sera vraisemblablement plus grosse que du temps des prunes d'assises. Pour deux raisons. La première, c'est cette fameuse hausse du nombre de FPS dressés par la police municipale. La deuxième, c'est la hausse du montant du FPS. Les anciennes amendes valaient 17 euros quand les nouvelles coûtent 30 euros aux contrevenants. « On espère que cela viendra compenser ce que l'on a perdu avec la gratuité », résume Jonathan Muñoz. Une donnée importante à l'heure où Michel Gourinchas et son équipe s'arrachent les cheveux pour bouclier le budget 2019.

toutefois, ce total englobe à la fois les FPS et les PV pour le Code de la route hors stationnement payant. On ne connaît pas encore la quantité de FPS, mais on imagine que ce sont eux qui font grimper l'addition. « Autre-

fois, il y avait une certaine indulgence de la part de la police municipale, justifie Jonathan Muñoz. Maintenant, on peut bénéficier d'une heure de gratuité. Donc il n'y a plus de raison pour ne pas aller à l'horodateur. »

Le nombre de mécontents diminue



Le stationnement anarchique constaté à l'époque a presque disparu. ARCHIVES J.G.

OPINION La grogne que l'on avait sentie voilà quelques mois s'est atténuée

Quand le nouveau plan de circulation avait été mis en place à l'été 2017, trois catégories de personnes l'avaient critiqué. Tout d'abord, l'association des commerçants du centre-ville. « Les gens reviennent dans le centre, se félicite Christophe Mazoué, le président. On sent que les tarifs sont efficaces et que ça génère un vrai effet de retour, même si la conjoncture n'est pas spécialement bonne. Au final, les efforts ont porté leurs fruits. Si l'on devait tout de même faire une remarque, ce serait le manque de places. »

Les habitants du centre-ville avaient fait part, à l'époque, de leur colère : l'ancien système étant jugé trop cher, certains automobilistes avaient tendance à créer un stationnement anarchique dans les secteurs gratuits du centre-ville.

« Moins problématique »

« Il y a moins de soucis, avoue Dominique Daigne, une riveraine. C'est bien moins problématique aujourd'hui. Certes, il y a toujours des gens sans gênes. Mais la frénésie pour trouver une place gratuite a disparu. Ce phénomène

s'est largement calmé depuis l'arrivée du nouveau plan de stationnement. »

Enfin, les utilisateurs sont concernés au premier chef. Que pensent-ils du système ? C'est impeccable, vante Francis, venu faire quelques courses. On a juste le temps de faire ce qu'on a à faire. Et si on est un peu juste, il suffit de rajouter 50 centimes pour trente minutes de plus. D'autres sont toujours mécontents. « C'était mieux avant, grommelle Chantal. Je ne comprends rien à la machine ! »

A appris que les Cognacais sont visiblement portés sur la technologie. Car les horodateurs (lire ci-contre) sont payés de plus en plus par Pay by Phone. Grâce à cette application, pas besoin de monnaie. Il suffit de tapoter son téléphone intelligent pour régler son stationnement. Logiquement, le nombre de paiements en pièces diminue.

AGENDA

AUJOURD'HUI

Théâtre. La Cie Géotrupes présente « L'école des femmes », de Molière. À 20 h 30, L'Avant-Scène, 1 place Robert-Schumann. Tarifs : 25 € normal ; 17 € réduit ; 10 € super réduit. Tél. 05 45 82 32 78.

DEMAIN COGNAC

Salsa. Initiation en début de soirée avec Khadanseet DJ Kha. À 20 h, Le Garage bar, place du Canton. Entrée libre. Tél. 05 45 36 08 84.



Demain au Garage bar. ILLUS. D.L.O.

Visite courte. Trente minutes pour saisir l'essentiel d'un quartier, d'un lieu ou d'un monument... « Les instantanées » mettent en lumière votre environnement quotidien sous un angle différent. Cette saison, les rues sont à nouveau à l'honneur. À 17 h 30, couvent des Récollets, 53 rue d'Angoulême. Tél. 05 16 45 00 17.

UTILE

« Sud Ouest » rédaction.
9 place François-1^{er}, 16 100 Cognac.
Courriel : cognac@sudouest.fr
Tél. 05 45 36 62 80
Fax : 05 45 36 62 89

« Sud Ouest » publicité.
Tél. 05 45 36 62 85
Fax : 05 45 36 62 89

« Sud Ouest » abonnements.
Tél. 05 57 29 09 33.
Courriel : service.client@sudouest.fr

Police municipale.
Tél. 05 45 82 38 48

Encombrants. Tél. 05 45 82 34 01

Voirie. Tél. 05 45 82 43 77

Bibliothèque. 10 rue du Mnage.
Fermée le lundi et le dimanche.
Tél. 05 45 36 19 50.

CHÂTEAUBERNARD

Secours populaire. Une permanence est ouverte tous les vendredis de 14 h à 16 h 30 ainsi que le 2^e samedi de chaque mois de 10 à

12 h. Résidence du Hameau des Meuniers, rue Jean et Pierre Bienassis (Bât D, entrée A1). Contact : Claudine Poncy au 06 80 40 36 87.
Trois randonnées à vélo. L'association sportive des Verriers cyclotourisme organise trois randonnées à vélo ce dimanche 10 février. Départ à 9 h devant l'usine Verallia. Le circuit de 52 km (dénivelé 323) prend une autre direction à hauteur de Mérignac tandis que les circuits de 65 (dénivelé 464) et 72 km (dénivelé 527) se scindent au niveau de Villars. Port du casque obligatoire.

Plus de tête d'affiche au comité des fêtes

Le comité des fêtes s'apprête à tourner la page de son grand spectacle annuel. Celui qui a mobilisé des heures durant les bénévoles de l'association pour transformer la salle du tennis de table du complexe sportif Jean-Monnet en salle de spectacle. Des grands noms sont ainsi montés sur cette scène providentielle : Michel Delpéch, Yves Duteuil, Hugues Aufray, le cabaret Grain d'folie, les Chevaliers du Fiel, la compagnie russe Russka show, Patrick Sébastien, Isabelle Boulay, Anne Roumanoff. Le Castel sorti de terre, le comité des fêtes a poursuivi sa programmation dans le nouvel espace culturel. Seront à l'affiche Dany Brillant en 2015, Paulo en 2016 et Référence 80 en 2017.

Mais les conditions ne sont plus les mêmes : d'une salle jusqu'alors mise à disposition gratuitement, la location du Castel est désormais payante et les cachets des artistes, eux, restent conséquents. Le dernier spectacle du 3 novembre Les Étoiles du rire aura porté sans doute le coup fatal. « Un moment assez dur » selon le président Patrick Ourtaau car « il a fallu annuler faute de clients. C'était la première fois. » Pourtant Didier Gustin, Alex Lekouid et Serge Llado promettaient de bons moments d'humour. C'est un fait, les bénévoles doivent aussi composer avec la programmation du Castel et des salles avoisinantes. Le maire Pierre Yves Briand encourage lui aussi l'abandon des grands spectacles au profit de l'animation. « Avant, ces spectacles avaient un vrai sens quand le Castel n'existait pas. » Patrick Ourtaau ne se résout pas non plus à augmenter le prix



En 2012, Patrick Sébastien avait convié le public sur scène pour chanter et danser. PHOTO ARCHIVES SANDRA BALIAN



Patrick Ourtaau, président du comité des fêtes, et Michel Lanceron, trésorier. PHOTOS. B.

d'entrée pour s'aligner sur les tarifs pratiqués dans les grandes villes.

Deux concerts

Cette année 2019, le choix a donc été de faire venir deux affiches plutôt qu'une tête d'affiche : Avalon Celtic Dances le 23 février et la troupe des Années Boum le 30 novembre (soirée cabaret). L'association a fini l'année avec un solde négatif de - 4 805 euros.

« Si on n'avait pas dû annuler ce spectacle, on aurait 2 000 euros de plus sur le compte », ne peut que constater, fataliste, le président qui tient à saluer le geste de son producteur Patrick Lafitte avec qui le comité des fêtes travaille depuis des années. Ce dernier a diminué les frais d'annulation et proposé le spectacle de novembre à un tarif préférentiel.

Sandra Balian

CHERVES-RICHEMONT

Le giratoire de l'Abaca est éclairé



Mardi dernier, les lampadaires attendus ont été installés autour du récent rond-point de l'Abaca, sur la RD 731, favorisant ainsi la sécurité et parachevant le chantier de cet aménagement routier. PHOTO PIERRE BARRETEAU

Les aides 2019 à la rénovation énergétique

LOGEMENT

La panoplie des aides et incitations fiscales évolue sensiblement en ce début d'année

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite) permet de déduire de l'impôt sur le revenu une partie des dépenses éligibles pour certains travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements dans les résidences principales achevées depuis plus de 2 ans : isolation des murs et des combles,



La solution du double vitrage.

PHOTO ARCHIVES DAVID BRIAND/«SUD OUEST»

installation de certaines pompes à chaleur, etc. (1) Le taux de la déduction varie en fonction des interventions.

Il s'élève à 30 % des dépenses effectuées pour l'installation d'équipements et matériaux mentionnés dans l'article 200 quater du code général des impôts. Par ailleurs, un taux de 15 % s'applique désormais sur les fenêtres, à condition de remplacer du simple vitrage par du double vitrage. Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est également possible de profiter, sous condition de ressources, d'un crédit d'impôt au taux majoré de 50 % pour la dépose d'une cuve à fioul. Précisons que le montant des dépenses éligibles est plafonné à 8 000 euros pour une personne seule et à 16 000 euros pour un couple, majoré de 400 euros par personne à charge.

Crédit d'impôt cumulable

Bon à savoir : le Cite peut se cumuler avec l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), les certificats d'économie d'énergie (CEE), les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ou encore celle des collectivités territoriales. Attention : le dispositif Cite s'achève fin 2019 et devrait être remplacé l'an prochain par une prime forfaitaire par équipement. Autre source de financement : l'éco-prêt à taux zéro qui a été prolongé de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à fin 2021,

L'éco-PTZ sera ouvert aux logements de plus de 2 ans et à l'isolation des planchers bas

dans le cadre de la loi de finances pour 2019. Il permet d'emprunter entre 10 000 et 30 000 euros sans intérêts pour effectuer des travaux d'économie d'énergie regroupés dans six catégories.

Il faut noter qu'à partir du 1^{er} mars 2019, il sera possible de bénéficier de ce prêt pour la réalisation d'une seule catégorie de travaux et non plus pour un bouquet de plusieurs interventions. De plus, à compter du 1^{er} juillet prochain, l'éco-PTZ sera ouvert aux logements de plus de 2 ans et s'appliquera aussi à l'isolation des planchers bas. Mentionnons également l'existence d'un éco-PTZ spécifiquement dédié aux copropriétés qui permet d'emprunter entre 10 000 euros et 30 000 euros. Il peut être mobilisé par le syndicat des copropriétaires pour financer des travaux d'économie d'énergie effectués sur les parties communes de la copropriété ou des travaux d'intérêt collectif programmés sur les parties privatives. Précisons que le seuil de 75 % de logements exigé dans les immeubles avec commerces et bureaux sera supprimé dès le 1^{er} juillet 2019.

Cerise sur le gâteau : chaque co-

propriétaire a également la possibilité de solliciter un éco-PTZ individuel en complément de l'éco-prêt « copropriétés ». L'Agence nationale de l'habitat (Anah) propose, sous conditions, une subvention qui varie entre 7 000 et 10 000 euros selon les ressources du demandeur dans le cadre du dispositif « Habiter mieux sérénité ». L'Anah a également mis en place un autre dispositif baptisé « Habiter mieux agilité » destiné à financer plus particulièrement 3 types de travaux (au choix) : changement de chaudière (ou de mode de chauffage), isolation des murs et isolation des combles. Le montant maximal de l'aide s'élève à 10 000 € pour les ménages à ressources très modestes. Rendez-vous sur www.monprojet.anah.gouv.fr.

Primes exceptionnelles

Par ailleurs, il ne faut pas hésiter à solliciter les aides proposées sous conditions par les artisans, les fournisseurs d'énergie ou les enseignes de la grande distribution dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (2). Les ménages peuvent aussi bénéficier de primes exceptionnelles grâce au programme « Coup de pouce économies d'énergie ». Il est ainsi possible d'obtenir jusqu'à 4 000 euros pour remplacer sa vieille chaudière à énergie fossile par une chaudière biomasse

performante. Ce soutien financier est accordé au titre des aides CEE jusqu'au 31 décembre 2020. Il est accessible à tous depuis le 1^{er} janvier dernier.

Autre piste : les caisses de retraite. Elles peuvent accorder aux retraités du régime général une aide pour isoler des pièces de vie, par exemple. Certaines collectivités territoriales proposent des aides pour la rénovation énergétique. On peut se renseigner sur l'éventail des aides locales en contactant le réseau FAIRE (Faciliter, accompagner, et informer pour la rénovation énergétique) au 0 808 800 700 ou sur www.faire.fr. Les Adil vous renseigneront également (www.anil.org).

Si vous êtes salarié, vous pourrez peut-être profiter du plan d'aide aux revenus modestes porté par Action Logement (www.actionlogement.fr) et applicable dès ce premier trimestre 2019. Il est notamment question d'accorder jusqu'à 20 000 euros par foyer pour réaliser des travaux de rénovation thermique.

Thierry Gironde

(1) La liste précise est dans le guide « Aides financières 2019 » téléchargeable sur le site de l'Ademe, www.ademe.fr.

(2) La liste des travaux éligibles au titre des CEE est consultable sur www.ecologie-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees.